

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |                           |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération | Qui ont pris part au vote |
| 13                             | 13          | 9                                   | 9                         |

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Convocation  
10/03/2023  
Date d'affichage  
10/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRECARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, comme suit :

| Création d'emploi et durée du temps de travail                     | Nombre | Suppression du grade et durée du temps de travail  | Nombre | Date d'effet |
|--|--------|--|--------|--------------|
| Adjoint technique principal 1ère classe (filière technique) 35/35e | 1      | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (filière technique) 35/35 <sup>e</sup> | 1      | 01/09/2023   |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- . de CREER l'emploi ci-dessus,
- . de SUPPRIMER l'emploi d'origine suite à nomination,
- . de MODIFIER comme indiqué ci-dessus le tableau des emplois pour l'année 2023,
- . d'AUTORISER Mme le Maire à créer le poste au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2023,

. de PRECISER que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal  
. d'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à signer tout document

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 089-218900595-20230317-2023\_12-DE

Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
Dossier. S<sup>2</sup>LO

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Catherine DECUYPER

